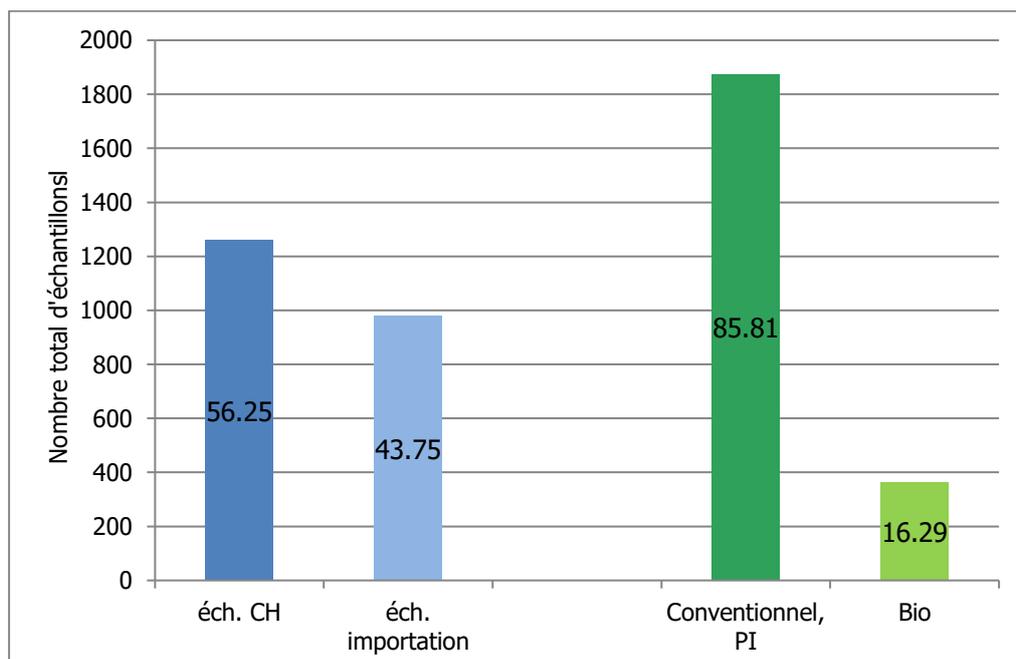


Rapport annuel 2022 sur le monitoring des résidus de SwissGAP

SwissGAP apporte une contribution importante à la sécurité alimentaire :

- Le point central est la surveillance des résidus en tant qu'instrument de contrôle en plus des inspections annuelles (niveau du commerce) et triennales (niveau de la production).
- Sur la base du concept d'analyse SwissGAP, les entreprises de commercialisation établissent leurs plans d'échantillonnage et font prélever les échantillons par une personne indépendante, y compris les spécifications techniques du groupe de travail sur le contrôle des résidus, qui doivent être respectées par les laboratoires reconnus par SwissGAP.
- Les laboratoires sont tenus de signaler toutes les plaintes à Agrosolution.
- Pour toute infraction aux normes, l'entreprise commerciale doit définir des mesures ciblées afin que le cas identique ne puisse se reproduire.
- Les infractions aux normes sont transmises anonymement au comité d'experts avec les mesures.
- Le panel d'experts vérifie le retour d'information de la société commerciale pour voir si les points de la liste de contrôle sont respectés et, surtout, si les mesures d'amélioration définies sont complètes. Si nécessaire, des mesures supplémentaires et une inspection de suivi sont ordonnées
- Dans les cas particulièrement sensibles, Agrosolution a la possibilité de proposer les exploitations fautives pour des contrôles ponctuels supplémentaires.
- En 2022, les exploitations SwissGAP ont fait contrôler un total 2240 (année précédente : 2185) échantillons de fruits, légumes et pommes de terre.
- Parmi ceux-ci 1260 échantillons (plus de 56.25%) de la production nationale. 365 des 2240 échantillons étaient issus de l'agriculture biologique (16.7%).

III. 1 : Provenance des échantillons et mode de production



Le taux de contestations est de nouveaux un peu plus bas que l'année précédente, soit 3.5% (année précédente : 5.5%) 80 échantillons ont été contestés. Une grande partie concernait des résidus multiples. Sans ces derniers, le taux de contestations ne se serait élevé qu'à 1.5% (année précédente : 2.2%).

Ce taux est légèrement plus bas que la moyenne pluriannuelle. La diminution de contestations à cause des résidus multiples s'est prouvée.

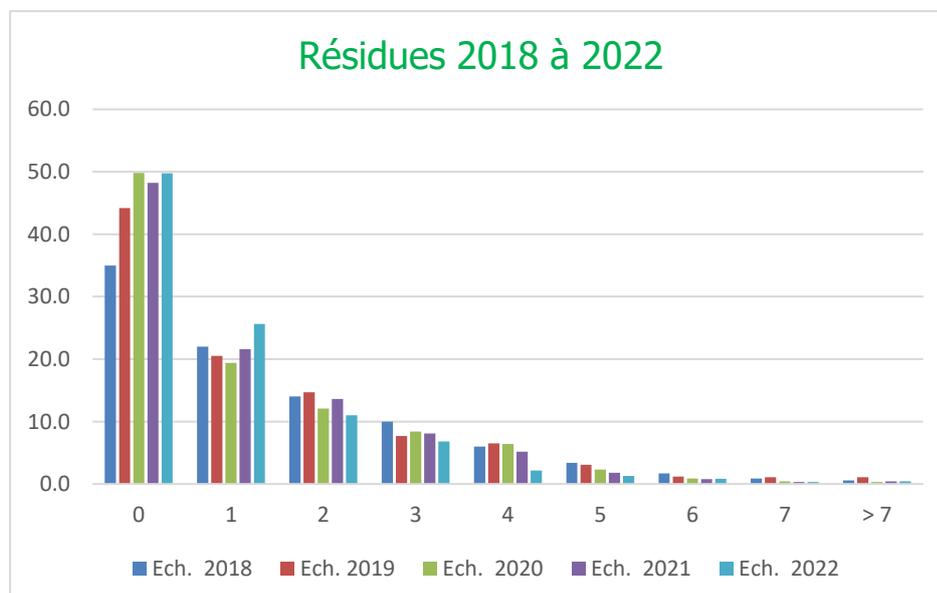
- Les valeurs maximales ont été dépassées 18 fois contre 39 fois l'année précédente.
- Des substances actives non autorisées sur la culture concernée ont été détectées dans 16 cas (année précédente : 16). De plus, la valeur maximale a été dépassée dans 1 de ces cas.
- 28 cas de résidus multiples « jaune » ont été enregistrés (année précédente : 41).
- 18 contestations concernaient des résidus multiples « rouge » (année précédente : 30).

56.3% de tous les échantillons analysés concernaient des produits suisses. Seuls 1% des échantillons suisses ont été contestés en raison de résidus multiples, alors que ce taux s'élevait à 2.8% pour la marchandise étrangère. La marchandise indigène a donc obtenu de meilleurs résultats dans ce domaine, de même que concernant le dépassement des valeurs maximales.

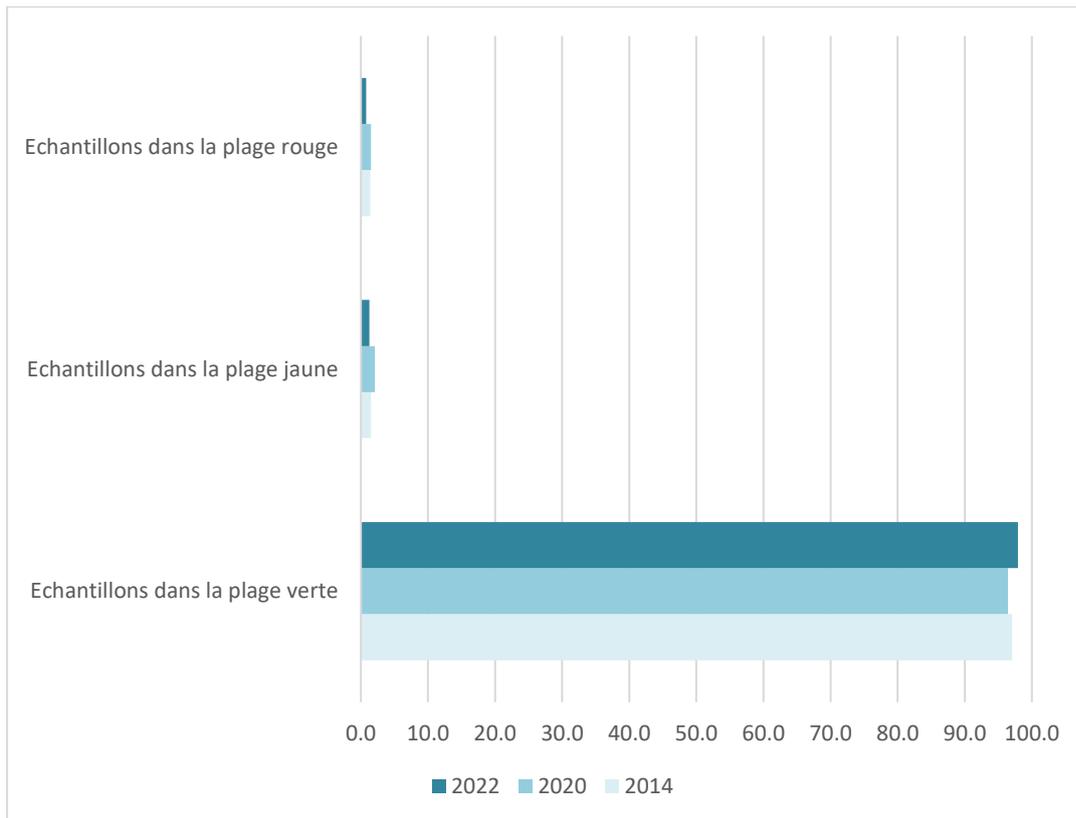
Seuls les produits suisses ont pu être contrôlés quant à la présence de substances actives non autorisées dans la culture concernée. Ce point ne peut en effet généralement pas être examiné pour la marchandise importée car les homologations ne sont pas octroyées pour des cultures spécifiques dans de nombreux pays ou alors nous ne disposons pas des informations sur les homologations à l'étranger. Seules les substances non homologuées dans toute l'Europe sont mentionnées pour la marchandise importée dans le rapport.

En 2022 96% de tous les échantillons présentaient entre zéro et au maximum trois résidus (année précédente : 91.5%). Avec 49.8% le taux d'échantillons sans résidu est un peu plus bas qu'en 2021 (48.2%).

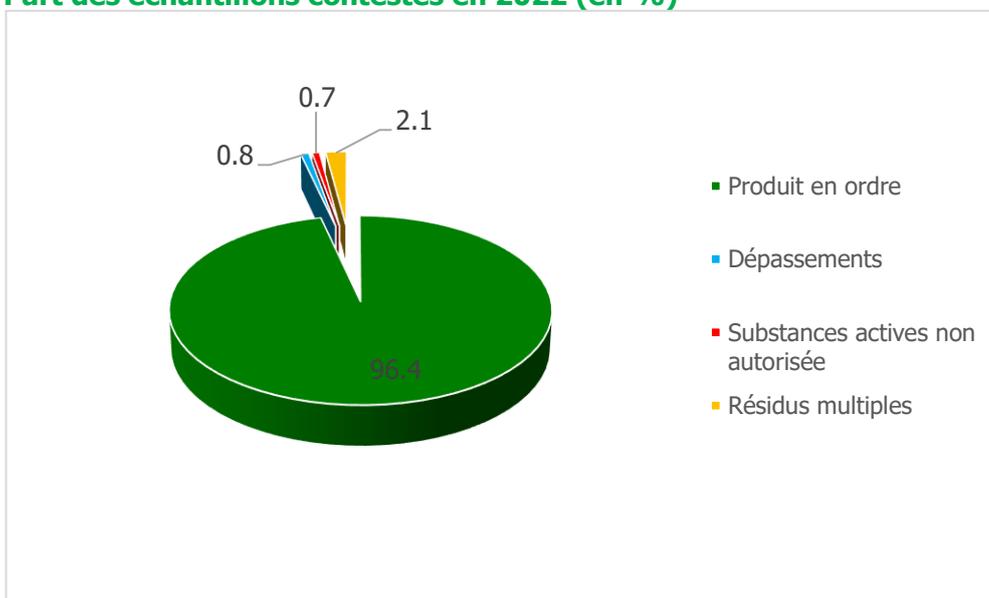
III. 2 : Nombre de résidus par échantillon en % en comparaison pluriannuelle



III. 3 : Résidus multiples : évolution en comparaison pluriannuelle (en %)



III. 4 : Part des échantillons contestés en 2022 (en %)



Les contestations se présentent comme suit dans le détail :

	Total Proben		Total Proben Schweiz	
	2022	2021	2022	2021
Toutes les indications en %	2240	2185	1260	1278
Dépassement valeurs maximales	0.8	1.8	0.5	0.5
Substances actives non autorisées	0.7	0.7	1.4	1.3
Contestations bio (du total des échantillons bio)	0.3			0.6
Total contestations sans résidus multiples	1.5	3.3	1.9	1.7
Résidus multiples	2.1	3.3	1.0	1.8

Conclusions pouvant être tirées des contestations

L'objectif premier est le respect des bonnes pratiques agricoles en procédant comme suit :

- Les manquements sont constatés et d'éventuelles sanctions sont prises à l'encontre des entreprises fautives ;
- Des conclusions dont profitent toutes les parties concernées sont tirées à partir des résultats ;
- Les stratégies de protection phytosanitaire sont encore optimisées :
 - Réduction de l'emploi de produits phytosanitaires ;
 - Réduction des résidus multiples ;
- Les contaminations doivent continuer à être absolument évitées :
 - Nettoyage minutieux des appareils d'épandage entre les pulvérisations ;
 - Diligence requise pour réduire au maximum la dérive, voire l'éviter entièrement ;
 - Cf. directive actuelle de l'OFAG : [Mesures de réduction des risques \(admin.ch\)](#);
- Les expériences du monitoring des résidus sont prises en compte dans les conseils aux producteurs et dans leur formation ;
- Les importateurs informent leurs fournisseurs/producteurs étrangers sur les exigences envers les résidus multiples : http://www.swissgap.ch/pdf/Mehrfachueckstaende_fr.pdf ;
- Les cultures sont à contrôler régulièrement et les produits phytosanitaires sont à utiliser préventivement en temps voulu :
 - Éviter les pulvérisations d'urgence tardives débouchant sur des contestations ;
- L'utilisation de produits phytosanitaires est documentée correctement et entièrement en continu ;
- Les directives précises relatives à l'utilisation des divers produits sont respectées :
 - Respect des bonnes pratiques agricoles.

Tous les documents sur le monitoring des résidus de SwissGAP sont disponibles sur <http://www.swissgap.ch/monitoring-des-residus.html>.

Bern, März 2023 oa